

Charte d'utilisation des studios de L'Autre Canal

MAJ JUILLET 24

Cette charte est applicable à l'ensemble des usagers des studios de L'Autre Canal. Pour leur bon fonctionnement, elle doit être respectée de chacun·e.

A • Vie du lieu et engagements inclusion-égalité-citoyenneté-écologie (IECE)

- L'Autre Canal et ses studios de répétitions sont des **lieux de vie et de rencontres avec une diversité d'usagers** qui les fréquentent : l'inclusion, l'égalité, la citoyenneté et l'écologie sont des engagements au cœur du projet de l'établissement. L'établissement tient notamment à garantir **un environnement de travail sécurisé** à ses salarié·e·s et usagers. Une vigilance est apportée au respect de chaque individualité et à la prévention de toute atteinte à la santé physique ou mentale de chacun·e. À ce titre, **aucun comportement inapproprié n'est toléré** sur les lieux. Par comportement inapproprié, on entend notamment toute incivilité, violence, agissement sexiste ou stéréotypé (propos ou comportement) ou fait de harcèlement sexuel ou moral. D'une manière générale, l'utilisateur s'engage à se montrer respectueux envers l'ensemble des personnes qu'il croise ou avec qui il est amené à travailler, que celles-ci fassent partie des équipes de L'Autre Canal ou qu'elles y soient extérieures. Tout acte ou comportement contraire à ces engagements pourra entraîner une **exclusion immédiate** de la personne agissante et des poursuites éventuelles à son encontre (notamment dans les situations portant à l'intégrité d'autrui).
- Par respect pour tout le monde, merci de **bien fermer les portes** des studios.
- Vos oreilles sont importantes, **des protections auditives** sont à disposition sur simple demande à l'accueil.
- Les usagers doivent **respecter les locaux, le matériel et le mobilier** mis à leur disposition.
- Il est interdit d'introduire dans le bâtiment **tout type d'objets illégaux** (armes, drogues, etc...).
- Un espace détente et boissons est à disposition à l'espace d'accueil, **à charge des usagers de ramener sachets de thé et dosettes café** (Senseo).

45 boulevard d'Austrasie, 54000 Nancy
www.lautre canalnancy.fr


L'AUTRE
CANAL
NANCY

- Un **ascenseur** est à disposition pour faciliter l'accès à toutes et tous aux studios de répétition. Des **installations spécifiques** : rampes, batterie au sol, etc peuvent être installées **sur demande**.
- Sauf demande expresse et motivée, les **enfants de moins de 10 ans** ne sont **pas acceptés**.
- Les mineurs de plus de 10 ans sont acceptés sur **autorisation parentale** à présenter à l'accueil.
- Les **animaux sont interdits** à l'intérieur de L'Autre Canal.

B • Horaires

- Les locaux de répétitions sont ouverts **de 12h30 à 23h du lundi au vendredi et de 12h30 à 18h30 le samedi**. Les studios sont fermés les matins et de 18h30 à 19h.
- Les créneaux sont fixes et par **tranche de 2h** cumulables.
- L'installation et le démontage du matériel sont inclus dans le temps de répétition.
- Afin de garantir un bon fonctionnement des studios pour les usagers et pour le personnel, il est impératif de **respecter les horaires** de sortie des studios. Aucun dépassement d'horaire ne sera toléré.

C • Règlement, réservation, annulation

- Pour utiliser les studios, il est indispensable d'être inscrit sur **QuickStudio**. Les régisseurs se chargent de cette inscription. Les fiches de groupes devront être mise à jour en prévenant les régisseurs à chaque changement.
→ Nous contacter pour cela par courriel à studio@lautrecanalnancy.fr
- La réservation des studios se fera **uniquement en ligne** en vous rendant sur www.quickstudio.com (nécessite un compte et une activation des droits).
- Les disponibilités des studios peuvent être consultées **en temps réel** sur le site internet de L'Autre Canal.
→ [Voir les dispo et réserver](#)
- L'Autre Canal se réserve le droit d'annuler des réservations pour son propre usage. Le référent du groupe sera prévenu minimum **48h à l'avance**.

- En cas d'annulation de votre part, merci de prévenir les régisseurs au minimum **48h à l'avance** par courriel à studio@lautrecanalnancy.fr, afin que le studio puisse être libéré pour d'autres groupes ou musiciens. Il sera alors possible de **reporter ce créneau de réservation** mais il ne sera **pas remboursable**. Les créneaux annulés après ce délai sont dû.
- L'affectation des studios est à la discrétion des régisseurs. Des changements peuvent être effectués dans certains cas spécifiques (nombre important de musiciens, préparation de concert, enregistrement, etc...).
- Les **tarifs et horaires** sont disponibles sur le site internet de l'Autre Canal. Ils sont **non négociables**. [Voir les horaires](#)

D • Locaux

- Chaque studio est insonorisé, climatisé et complètement équipé. La **fiche technique du studio** est disponible sur demande auprès des régisseurs ou sur le site internet de l'Autre Canal. [Voir fiche technique](#)
- Pour un **usage correct** des locaux, il est demandé aux groupes et musiciens :
 - De ne pas manger, ni boire dans les locaux de répétitions (seules les bouteilles/gourdes fermées seront tolérées)
 - De ne pas consommer d'alcool dans les locaux.
 - De ne consommer aucune substance illicite (stupéfiants notamment).
 - De ne pas fumer.
 - De rendre les locaux propres : jeter dans les poubelles à disposition au niveau de l'espace d'accueil les cordes usagées, les baguettes cassées ou abimées, les pochettes de cordes vides, les morceaux d'instruments détériorés, les sachets des protections auditives et tout autre déchet, en respectant scrupuleusement les consignes de tri appliquées à L'Autre Canal.
 - De vérifier à ne pas emporter du matériel des studios par inadvertance.

E • Matériel

- Le matériel est mis à disposition des musiciens. Pour une meilleure utilisation de tous, **merci de remettre en place le matériel** à la fin de chaque séance :
 - Batterie remontée (fûts, cymbales, etc...)
 - Les pieds de micro avec le micro en position haute
 - Les amplis guitares remis à leur place et rebranchés correctement

- Les XLR enroulés proprement sur le crochet prévu à cet effet (comme à votre arrivée)
- En journée : respecter les consignes pour allumer et éteindre le matériel (ordre, standby, etc...)
- Le soir : les amplis et la sono seront allumés et éteints par le régisseur
- Les groupes venant en journée (de 12h30 à 18h30) doivent être **autonomes** sur l'utilisation du matériel.
- Si du matériel a été prêté, ne pas le laisser dans le studio et **le ramener à l'accueil**.
- En cas de matériel **insuffisant ou défectueux**, le régisseur est à votre service les soirées et samedi.
- Les branchements sur la sono d'appareils type ordinateur portable, téléphone, clés USB, MP3, sont **sous l'entière responsabilité des groupes et musiciens**.
- Merci de **signaler tout matériel défectueux ou abimé** avant ou après chaque répétition.
- Les groupes et musiciens sont seuls **responsables de leurs effets personnels**. Si, avec l'accord des régisseurs, du matériel leur appartenant est stocké dans les studios ou réserves, **L'Autre Canal décline toute responsabilité** en cas de vol ou détérioration.
- Pour toute demande spécifique ou besoin de matériel supplémentaire, merci de prévenir les régisseurs par mail **en avance**. Les demandes faites le jour même seront traitées selon les possibilités du personnel présent. [Voir fiche technique](#)

F • Parking

- Un **parking est mis à la disposition des groupes**, musiciennes et musiciens. Il se situe à l'arrière du bâtiment, l'accès se faisant par son aile droite. Le nombre de places étant limité, l'accès n'y est pas garanti, notamment les soirs de concerts.
- Le **code d'accès** vous est communiqué **sur demande**.

Des manquements répétés à la présente charte pourront entraîner des sanctions allant de l'annulation d'un ou plusieurs créneaux de répétition jusqu'à l'interdiction totale d'accès aux studios.

Vous remerciant vivement pour le respect de ces règles, nous nous réjouissons de vous accueillir à L'Autre Canal.